

# NOTE D'INFORMATION - CRISE DU CORONAVIRUS

## RESTAURATEURS

L'équipe de l'Office de Tourisme assure une veille attentive pour vous accompagner au mieux dans cette crise. Vous trouverez ci-dessous un **récapitulatif des informations officielles** concernant votre activité, mais également **des idées**, ainsi qu'un **formulaire permettant de nous faire remonter les actions** que vous avez mises en place pendant cette crise (livraison à domicile, etc.) Nous pourrions ainsi communiquer auprès du grand public sur vos activités spécifiques en ce temps de confinement.

### Puis-je faire de la livraison à domicile ?

Oui, si cela est prévu dans vos statuts. Si ce n'est pas le cas, il est possible de le régulariser en adaptant son objet social.

Les activités de vente à emporter et de livraison sont maintenues dans les restaurants et débits de boissons, en respectant les règles de précautions sanitaires.

## RESTAURATEURS : CHECKLIST DE CRISE

### CONTACTER SON COMPTABLE POUR DEMANDER :

- de l'aide sur les procédures de chômage technique
- un décalage des cotisations URSSAF
- un décalage des paiements de la TVA

### CONTACTER SA BANQUE POUR DEMANDER :

- Un report des échéances auprès de votre prêt bancaire
- Des précisions sur la couverture de l'assurance de votre prêt

### Nouveau dispositif : livraison de produits locaux en Nouvelle-Aquitaine

Pour les agriculteurs, producteurs ou artisans la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de Alimentation en Nouvelle-Aquitaine lancent une plateforme solidaire pour mettre en relation les producteurs pouvant effectuer des livraisons et les consommateurs de la région qui souhaitent se fournir en produits frais et locaux : comme vous !

Cette plateforme sera mise en ligne le 27 mars, vous pouvez découvrir l'ensemble du dispositif mis en place sur :

<https://www.produits-de-nouvelle-aquitaine.fr/plateforme-s%E2%80%A6/>

Le planning de déploiement de la plateforme sera le suivant :

- 25 - 30 mars : diffusion large de l'information auprès des producteurs via l'ensemble des partenaires et acteurs de la filière,
- 27 mars : inscription des producteurs sur la plateforme,
- 31 mars : ouverture de la plateforme au grand public et aux commerces de proximité.

## De quelles aides puis-je disposer ?

L'ÉTAT :

Le gouvernement a mis en place des mesures d'aides et de soutien immédiates aux entreprises. Vous pouvez retrouver toutes les aides mises en place dans le document joint [Info coronavirus](#).

LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE :

La région met en place différentes aides pour vous. Voici les coordonnées des personnes qui gèrent ces dispositifs :

**Tél. : 05 57 57 58 88 - Courriel : [entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr)**

Un fonds de solidarité devrait être mis en place très prochainement. Il est destiné à ceux dont l'activité ferme pour raison sanitaire, ou dont le chiffre d'affaires baisse de plus de 70% entre mars 2019 et mars 2020. Il sera réservé aux entreprises réalisant un chiffre d'affaire de moins de 1 million d'euros, y compris les auto-entrepreneurs.

## Que faire pendant cette période de confinement ?

- **Si votre activité est arrêtée**, c'est le moment de faire le point sur votre communication ! N'hésitez pas à faire un tour sur votre page Google, préparer des petites vidéos sur vos recettes, mettre en avant vos savoir-faire sur vos réseaux sociaux...

Nous sommes là pour vous accompagner pour toute question !

- **Si votre activité continue**, n'hésitez pas à nous informer de votre situation, des services mis en place par votre structure et leurs modalités afin que nous puissions communiquer dessus auprès du grand public.

N'hésitez pas également à nous faire remonter vos questions, nous restons à votre disposition pour y répondre !

**Voici le lien pour le questionnaire :**

[https://docs.google.com/forms/d/1R3--c9EWh0SRicE1eU\\_eoZZngpNLJ\\_R6vSxLPVIMkvg/viewform?edit\\_requested=true](https://docs.google.com/forms/d/1R3--c9EWh0SRicE1eU_eoZZngpNLJ_R6vSxLPVIMkvg/viewform?edit_requested=true)

Une page spécifique a été mise en place sur le portail économique du Pays Loudunais.

Vous y retrouverez ces éléments mis à jour régulièrement :

[www.economie-pays-loudunais.fr](http://www.economie-pays-loudunais.fr)



**Office de tourisme du Pays Loudunais**  
2, rue des marchands – 86200 LOUDUN  
[contact@tourisme-loudunais.com](mailto:contact@tourisme-loudunais.com)

